



COMMENT RECOURIR AU GUSO (GUICHET UNIQUE DU SPECTACLE OCCASIONNEL) ?

Les associations peuvent occasionnellement organiser des représentations de spectacle vivant. Pour faciliter les démarches administratives liées à l'embauche d'artistes et de techniciens, elles peuvent recourir au Guichet du Spectacle Occasionnel (GUSO).

Format : 1 h

Prérequis : être membre d'une association

Public : associatif

PROGRAMME

I – Qui peut recourir au GUSO ?

II – Pourquoi y avoir recours ?

III – Comment fonctionne le GUSO ?